



Assemblée générale

Soixante-douzième session

104^e séance plénière

Vendredi 29 juin 2018, à 16 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

La séance est ouverte à 16 h 10.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'en application de sa décision 71/553 du 19 juillet 2017, l'Assemblée générale a poursuivi les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en plénière informelle à la présente session.

Nous sommes arrivés au terme d'une autre session de négociations intergouvernementales. Lors de notre première réunion en février, j'ai appelé de mes vœux un processus crédible qui nous permettrait d'obtenir des résultats dignes de ce nom. Aujourd'hui, je voudrais aborder la question de savoir si nous y sommes parvenus. Ce faisant, je me concentrerai sur trois points importants.

Le premier concerne l'inclusion et la crédibilité. En général, ils sont liés l'un à l'autre. Je voudrais tout d'abord rappeler que nous avons entendu les vues d'un large éventail d'États Membres – grands et petits, en développement et développés, du Sud et du Nord, des pays ayant des langues, des cultures et des positions différentes. Je pense qu'il s'est agi vraiment d'un

processus inclusif, qui tire sa crédibilité du dialogue. J'ai eu la conviction que nous croyons toujours en ce processus. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de cynisme ou que tout le monde était d'accord, mais j'ai constaté des efforts sincères pour comprendre les points de vue des uns et des autres. Des propositions originales ont été présentées dans les cinq domaines clefs, et les États Membres ont fait montre de souplesse en recherchant des positions communes à même de faire avancer le processus. Quand il existe un espace pour le dialogue, il est possible de faire des progrès. Je vous remercie tous d'avoir préservé cet espace.

Le deuxième point que je voudrais aborder concerne le document final. En février, j'ai exprimé l'espoir que nous parviendrions à un document final utile. Nous voici ici aujourd'hui, à notre dernière séance, et nous avons un document final. Il est différent des documents antérieurs. Nous ne sommes pas partis de zéro dans sa rédaction. Mais c'est à vous seul de juger s'il s'agit d'un document utile ou non. C'est le produit de votre travail, et c'est vous qui déciderez de son importance à l'avenir. Tout ce que je peux dire, c'est que j'espère que nous pourrions trouver un moyen de faire fond sur notre travail.

Troisièmement, je voudrais parler de l'importance de ce processus. Le mot « importance » est peut-être un euphémisme, parce qu'il ne reflète pas véritablement l'urgence de notre tâche. Ce processus vous concerne, vous, les États Membres. Vous le dirigez, vous y participez et vous décidez de son orientation. Mais

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-20374(F)



Document adapté

Merci de recycler



au-delà de cette salle, le monde entier vous regarde. C'est l'un des principaux enseignements que j'ai tirés de mon expérience en tant que Président de l'Assemblée générale. Partout où je me suis rendu, de l'Asie du Sud-Est en Afrique, on m'a posé des questions sur le processus de réforme. Que va-t-il se passer ensuite? Quand verrons-nous des changements? À quoi ressemblera un nouveau Conseil? Il ne m'appartient pas de répondre à ces questions. Où nous allons, comment nous allons y arriver et à quelle vitesse – toutes ces questions vous concernent.

Une leçon que j'ai apprise de cette expérience, c'est que l'ONU est jugée à l'aune de la performance du Conseil de sécurité. Cela signifie que tout ce que fait l'Organisation, de l'action humanitaire à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, est aussi en jeu, car si les gens perdent confiance dans l'ONU, ils perdront aussi confiance dans son action, quels que soient les résultats sur le terrain. Cela pourrait porter atteinte à tout notre système. L'avenir de l'Organisation est entre vos mains.

Avant de terminer, je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux Coprésidents, l'Ambassadeur Imnadze et l'Ambassadrice Nusseibeh. Vu le travail qu'eux-mêmes et leurs équipes ont été appelés à accomplir, c'est comme s'il s'agissait d'un deuxième emploi. Pourtant, ils se sont acquittés de leur rôle avec engagement et bonne humeur, tout en maintenant un maximum de transparence.

Alors que nous clôturons la session de négociations intergouvernementales, mon message final est le suivant : dans tout ce que nous faisons, il faut tenir compte de deux grands enjeux, qui commencent tous les deux par la lettre « p ». Le premier est le processus. C'est l'un des processus internationaux les plus sensibles en cours. Chaque mot compte. Nous devons nous y prendre comme il faut. Nous ne pouvons pas forcer les choses. En effet, seul un processus solide peut aboutir à des résultats solides. Le deuxième enjeu, ce sont les peuples. C'est la raison pour laquelle l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont été créés. Ce sont les peuples qui tirent profit de ce que nous faisons ici, et ce sont les peuples qui risquent de perdre si notre action n'aboutit à rien. Il s'agit donc d'un processus politique, mais qui ne doit jamais être mené aux dépens des peuples. Ils sont là – ils nous regardent et comptent sur nous. Je vous remercie encore une fois et je vous souhaite bonne chance pour le travail à venir.

Dans une lettre datée du 28 juin 2018, j'ai fait distribuer un projet de décision orale sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide, premièrement, de réaffirmer son rôle central s'agissant de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité; deuxièmement, de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en plénière informelle de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, en application de ses décisions 62/557 du 15 septembre 2008, 63/565 B du 14 septembre 2009, 64/568 du 13 septembre 2010, 65/554 du 12 septembre 2011, 66/566 du 13 septembre 2012, 67/561 du 29 août 2013, 68/557 du 8 septembre 2014, 69/560 du 14 septembre 2015, 70/559 du 27 juillet 2016 et 71/553 du 19 juillet 2017, sur la base des séances informelles tenues au cours de sa soixante-douzième session et des éléments communs et questions à examiner plus avant mis à jour et distribués le 14 juin 2018 ainsi que des positions et propositions des États Membres, telles qu'elles figurent dans le texte et l'annexe à celui-ci distribués le 31 juillet 2015, et en utilisant les éléments de convergence distribués le 12 juillet 2016, ainsi que les éléments communs et les questions à examiner plus avant distribués le 27 juin 2017 pour aider à orienter ses futurs travaux, tout en saluant l'engagement actif, les initiatives et l'action énergique du Président de l'Assemblée générale, et notant avec satisfaction le rôle actif des Coprésidents et les efforts concrets qu'ils ont déployés dans le cadre de consultations en vue d'une réforme globale rapide du Conseil de sécurité; troisièmement, de convoquer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité, au cours de sa soixante-treizième session, si les États Membres en décident ainsi; et, quatrièmement, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session la question intitulée « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité »?

Le projet de décision orale est adopté (décision 72/557).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote

sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Sumah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Union africaine. Ce faisant, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, du brio avec lequel vous dirigez l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Je souhaite vous exprimer notre sincère gratitude pour votre dévouement et votre engagement sans faille à la réforme du Conseil de sécurité. Nous restons fermement attachés à une réforme complète et constructive du Conseil. Nous apprécions également les efforts des coprésidents, l'Ambassadeur Kaha Imnadze, de la Géorgie, et l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis.

Je profite également de cette occasion pour saluer les efforts déployés par tous les États Membres dans le cadre de notre détermination collective à suivre un processus inclusif et transparent qui aboutisse à la reconduction de la décision adoptée par consensus. Le Comité des 10 chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies s'est joint à ce consensus dans le souci de préserver l'unité et la confiance mutuelle entre les États Membres et de faire avancer la réforme du Conseil de sécurité, dans le respect des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Nous prenons bonne note des efforts consentis par les coprésidents pour intégrer la Position commune africaine dans la version finale révisée des éléments communs et questions à examiner plus avant. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que ce document ne tient ni suffisamment ni précisément compte de la Position commune africaine. Nous espérons que les documents renvoyés à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session seront mis à profit de manière transparente dans le cadre d'un processus dirigé par les membres qui permette de garantir que notre position concernant les cinq grandes questions sur lesquelles porte le processus de négociations intergouvernementales sera fidèlement prise en compte.

Nous avons également demandé que tous les documents découlant des soixante-neuvième, soixante-dixième et soixante et onzième sessions soient harmonisés, objectif qui s'est révélé difficile à atteindre pour les coprésidents. À l'avenir, toutefois, nous continuerons de travailler avec tous les États Membres en vue de réaliser les progrès indispensables à la réforme du Conseil de sécurité. Nous restons

attachés à une réforme globale du Conseil de sécurité sur la base des cinq grandes questions énoncées dans la décision 62/557, ainsi qu'à un processus de négociations intergouvernementales mené en toute bonne foi et dans la confiance mutuelle.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les États Membres qui ont manifesté leur appui sans équivoque à la Position commune africaine adoptée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer aux côtés de l'Assemblée pour faire fond sur les avancées obtenues dans le sens de la Position commune africaine. Nous espérons que ces États Membres, en particulier les pays amis de l'Afrique, nous rejoindront pour que soit corrigée l'injustice historique faite au continent africain et à son peuple.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe L.69, un groupe de pays divers composé en grande partie de petits États d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique, qui sont unis par une cause commune, à savoir parvenir à une réforme durable et globale du Conseil de sécurité.

Nous avons apprécié vos observations liminaires, Monsieur le Président, ainsi que les efforts que vous avez déployés pour organiser la séance d'aujourd'hui et pour l'adoption rapide aujourd'hui de la décision 72/557, sur le renvoi de nos travaux de cette année. Nous tenons à vous remercier de votre leadership et de la manière dont vous avez dirigé ce processus, ainsi que des orientations que vous avez fournies aux coprésidents.

Nous félicitons les coprésidents d'avoir donné aux États Membres la possibilité d'avoir des discussions interactives et de fond à la présente session, qui s'est déroulée dans une atmosphère franche et cordiale. Nous tenons à remercier l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Kaha Imnadze, de la Géorgie, des inlassables efforts qu'ils ont déployés pendant cette session pour faciliter nos débats durant les négociations intergouvernementales et modifier le document recensant les éléments communs et les questions à examiner plus avant dans le cadre d'un processus dirigé par les États Membres. Le document que nous avons adopté aujourd'hui représente une contribution importante des coprésidents à ce processus, sur la base de plusieurs séances ayant vu une participation active des États Membres. Il bénéficie du plein appui de notre groupe comme, de notre point de vue, de tous les États Membres.

Néanmoins, alors que la présente session touche à sa fin, nous éprouvons des sentiments mitigés. Ce cycle de délibérations a commencé sur une note positive, puisque nous avons tenté d'harmoniser et de mettre à profit les travaux des trois années précédentes et nous nous sommes lancés dans la noble quête de mettre en place un processus crédible. Nous n'avons cependant pas tout à fait concrétisé les ambitions que nous nous étions fixées. En dépit d'un appui écrasant à l'attribution de sièges et à la prise en compte de la Position commune africaine dans la section du document recensent les éléments communs, nous avons constaté que ces requêtes n'avaient pas été intégrées dans la version finale révisée des éléments communs et questions à examiner plus avant. Nous avons également demandé que la durée de la session actuelle soit prolongée. Or nous voici aujourd'hui sur le point de clôturer la session deux mois et demi avant la fin de la session de l'Assemblée générale.

Nos travaux doivent se poursuivre à la prochaine session. Nous vous remercions, Monsieur le Président, de votre décision et d'avoir souligné que nous devons faire fond sur les travaux accomplis durant la présente session. Nous estimons qu'il s'agit là d'une évolution encourageante, qui rompt le cycle répétitif de décisions renvoyées à l'identique observé au cours des sessions antérieures. Néanmoins, nous sommes déçus de constater que les travaux des soixante-dixième et soixante et onzième sessions sont encore évoqués dans cette décision. Les documents produits lors de ces sessions ont été entièrement intégrés dans le document de cette année. Pourquoi donc cette répétition? Quelle est donc la signification réelle de l'expression « faire fond sur »? Cette portion de la décision sera-t-elle redondante, à l'image de la référence au Groupe de travail à composition non limitée? Nous devons réfléchir à ces questions et en envisager les réponses en toute honnêteté si nous voulons véritablement mettre en place un processus crédible débouchant sur de réels progrès.

Alors que se termine une nouvelle session de délibérations, nous tenons à rappeler à l'Assemblée qu'en 1979, 14 ans à peine après le premier élargissement du Conseil de sécurité, un deuxième élargissement du Conseil a été demandé à l'Assemblée générale. Le processus d'examen à l'Assemblée générale du point de l'ordre du jour relatif à la réforme du Conseil de sécurité a finalement été entamé en 1992.

Pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'examen de ce point de l'ordre du jour par l'Assemblée,

le Groupe L.69 a décidé de lancer un projet de commémoration visant à recueillir le plus grand nombre possible de documents sur la question de la réforme du Conseil de sécurité dans un ouvrage intitulé *Handbook on Security Council Reform : 25 Years of Deliberations* (Manuel sur la réforme du Conseil de sécurité : 25 années de délibérations). Cela s'est avéré être une tâche herculéenne. Nous avons également collecté sur une clef USB des documents supplémentaires que leur simple volume empêchait d'inclure dans un manuel unique. Cet exercice a bien fait comprendre à nos jeunes représentants chargés du projet l'ampleur des discussions qui ont déjà eu lieu au cours des 25 dernières années, et le temps qui leur a été consacré. Le Groupe L.69 espère que ce manuel se révélera utile pour les États Membres, ainsi que pour la poursuite de nos délibérations sur cette question cruciale.

Nous attendons la soixante-treizième session avec impatience et avec l'espoir que nous parviendrons à faire fond sur le travail accompli au cours de la présente session, alors même que nous poursuivons notre quête d'un processus toujours plus crédible, et en ayant désormais conscience du temps qui y a été consacré, des documents qui ont été produits et des coûts qui ont été encourus ces 25 dernières années.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des membres du Groupe des Quatre (G4), qui comprend l'Allemagne, l'Inde, le Japon et mon pays, le Brésil.

Avant toute chose, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de la manière dont vous avez dirigé le processus de réforme du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Vous avez dès le début démontré votre attachement sans équivoque à cette tâche. Je remercie également les Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, des Émirats arabes unis, et l'Ambassadeur Kaha Imnadze, de la Géorgie, de tout ce qu'ils ont fait pour guider nos travaux au cours de nos réunions cette année.

Comme nous le savons tous, les Coprésidents ont élaboré durant cette session un document sur les éléments communs révisés et les questions à examiner plus avant, fondé sur les trois derniers documents finaux des négociations intergouvernementales ainsi que sur les interventions faites dans la salle. Malgré tous les efforts consentis dans ce processus d'harmonisation, le

résultat des négociations intergouvernementales durant la présente session ne répond pas à nos attentes.

Nous espérons davantage de progrès cette année, car nous pensons que la réforme du Conseil de sécurité n'a que trop tardé et le monde ne peut se permettre de nouveaux retards. Pour être plus précis, nous espérons sincèrement que la version finale du document inclurait un plus grand nombre de propositions faites par les différents groupes, y compris le nôtre, le G4. Certaines de ces propositions avaient clairement reçu un soutien écrasant de la part des États Membres, mais n'ont pas été prises en compte.

Entre autres, nous sommes d'avis que le document aurait dû identifier les pays appuyant les différentes options contenues dans le texte, ce que nous appelions « attribution de noms ». Une majorité écrasante l'avait réclamé, et cette mesure de transparence bénéficiait du plus large soutien possible. En outre, la référence à la Position africaine commune a encore besoin d'être reflétée correctement et de manière adéquate. Qui plus est, le G4 demeure convaincu que le document doit être restructuré sur la base des cinq groupes clefs de questions faisant l'objet des négociations intergouvernementales, car il s'agit de l'axe fondamental qui contribuera à rendre le texte plus clair. Qu'il me soit permis de rappeler que nous avons réussi à intégrer complètement dans le texte les documents finaux établis en 2016 par l'Ambassadrice Sylvie Lucas, du Luxembourg, à savoir le document sur les éléments de convergence, et en 2017 par l'Ambassadeur Ion Jinga, de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, de la Tunisie, à savoir le document sur les éléments communs et les questions à examiner plus avant.

La version révisée des éléments communs et des questions à examiner plus avant est loin d'être parfaite, comme je l'ai déjà dit. Beaucoup de choses restent à faire. De toute évidence, ce document nécessite plus de travail, et nous serons prêts nous y atteler dès le début de la prochaine session. Les Coprésidents ont néanmoins pu nous guider vers un document qui contient quelques améliorations par rapport au document final de l'année dernière. Nous voulons également reconnaître qu'un grand nombre de pays ont proposé des modifications et ont façonné le document. Par conséquent, ce document nous appartient à nous tous, États Membres.

Ce que nous devons faire maintenant, c'est garantir la continuité de nos efforts. La décision 72/557, que nous venons d'adopter sur la poursuite des négociations, nous permet d'aller de l'avant. Nous sommes convenus de

faire fond sur la version révisée des éléments communs et les questions à examiner plus avant ainsi que sur le document-cadre élaboré au cours de la soixante-neuvième session par le Représentant permanent de la Jamaïque, l'Ambassadeur Courtenay Rattray.

Au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale, nous devons poursuivre le processus et nous concentrer sur l'amélioration du document révisé de cette année. Notre objectif est précis. Nous devons continuer d'harmoniser et de mettre à jour le document afin d'avancer vers la réalisation de notre objectif de négociations basées sur un texte afin de réformer au plus vite le Conseil de sécurité. Après 25 ans de débats sur la réforme du Conseil de sécurité et 10 ans de négociations intergouvernementales, nous ne pouvons pas nous permettre d'être témoins, à la prochaine session, de la même stagnation que nous connaissons depuis des années. Nous devons briser le cycle et entamer de véritables négociations. La crédibilité du processus de négociations intergouvernementales et de l'ensemble du système des Nations Unies est en jeu.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Tout d'abord, je voudrais vous adresser nos remerciements, Monsieur le Président, pour avoir mis l'accent au cours de votre présidence de l'Assemblée générale sur l'une des plus importantes questions inscrites à notre ordre du jour, à savoir la « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ». Je tiens également à remercier les Coprésidents des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Kaha Imnadze, de la Géorgie, et l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, des efforts fort appréciés qu'ils ont déployés pour rapprocher les différents points de vue des États et groupes pendant les négociations.

Le Groupe des États arabes estime que ce document reflète les progrès accomplis par les États Membres durant la présente session et précise de nombreux éléments communs dans les positions des différents États et groupes en ce qui concerne les cinq questions des négociations. Dans le même temps, il fait état d'importantes divergences de vues qui requièrent la poursuite du dialogue entre les États Membres au cours des prochaines sessions afin de trouver un terrain d'entente. À cet égard, je voudrais rappeler que, comme

il est indiqué dans la décision 62/557, les positions et propositions des États Membres constituent la base des négociations.

Le Groupe des États arabes vous félicite, Monsieur le Président, de l'adoption par consensus aujourd'hui de la décision 72/557. Toutefois, je souligne une fois encore que le Groupe souhaite que toute mesure prise dans le cadre des négociations intergouvernementales jouisse du plus grand niveau d'acceptation politique, afin de permettre aux États Membres de continuer d'avancer vers une réforme globale et équitable du Conseil de sécurité.

Je souligne que la position arabe appelle à maintenir la cohésion entre les Membres et à ne pas discréditer les négociations intergouvernementales en imposant des mesures qui ne font pas l'objet d'un consensus entre les États Membres. Suite à l'adoption de la décision d'aujourd'hui, le Groupe des États arabes attend avec intérêt de poursuivre les délibérations lors de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, afin de faire fond sur les réalisations des sessions précédentes.

Pour terminer, le Groupe des États arabes renouvelle son engagement à participer activement et de façon constructive au processus et à travailler avec les autres États Membres en vue de trouver un terrain d'entente qui conduise à une solution consensuelle concernant la réforme globale du Conseil de sécurité, afin de répondre aux aspirations de tous les États Membres.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe du consensus, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, du rôle de chef de file que vous avez joué durant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à remercier les Coprésidents des négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice Nusseibeh et l'Ambassadeur Imnadze, de leurs efforts.

Nous venons de convenir de poursuivre les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, sur la base des résultats des réunions informelles tenues pendant la session de travail en cours. Entre autres résultats, les discussions entre les Membres ont permis aux Coprésidents de réviser les éléments communs et les questions à examiner plus avant, qui avaient été rassemblés dans le document des coprésidents de l'année dernière.

Nous nous félicitons de l'évolution du document, qui est désormais le document des éléments révisés et

constitue un pas de plus vers une réforme consensuelle. Ces éléments apportent assurément une nouvelle pierre à l'édifice du processus de réforme. Dans le même temps, le processus demeure en chantier et les États Membres peuvent décider d'en utiliser les éléments ou non au cours de la prochaine étape des négociations intergouvernementales. Cette décision dépendra en grande partie de la capacité des futurs présidents des négociations intergouvernementales de préserver la nature consensuelle du document.

Notre réforme doit reposer sur des bases solides, des éléments qui sont réellement partagés par tous les États Membres. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser la moindre place à un langage ambigu dans le processus de réforme et les documents y relatifs. La réforme du Conseil de sécurité n'admet aucune tricherie dans l'expression ni la procédure et notre expérience a montré que toute tentative en ce sens n'a d'autre résultat que de nous écarter davantage de notre but. C'est pourquoi le groupe Unis pour le consensus poursuivra son travail afin de garantir que la réforme du Conseil repose sur un consensus véritable, comme il est demandé dans la décision 62/557.

Durant la dernière réunion des négociations intergouvernementales, tenue le 7 juin, dont l'objet principal était de réfléchir au meilleur moyen de faire progresser les négociations, le groupe Unis pour le consensus a rappelé que les conditions préalables à tout progrès tangible vers une réforme rapide du Conseil de sécurité sont la volonté politique, la souplesse et un esprit de compromis. Ce sont là des facteurs de la plus haute importance pour surmonter ce qui apparaît de toute évidence comme l'obstacle à la réforme, le seul véritable point de contention qui nous empêche d'avancer dans le processus de réforme : la proposition avancée par certains d'augmenter le nombre de sièges permanents.

Nous sommes convaincus qu'il existe un terrain commun sur lequel un effort collectif est possible pour finalement débloquer le processus de réforme. La volonté politique, la souplesse et un esprit de compromis peuvent conduire l'Assemblée générale à la réforme consensuelle et viable du Conseil de sécurité que nous nous efforçons de réaliser. Le groupe Unis pour le consensus attend avec intérêt de s'engager dans des négociations et de partir de ces fondements cruciaux, avec l'espoir qu'ils nous aideront à donner forme à nos futurs travaux et dans la sincère conviction que la réforme du Conseil de sécurité demeure possible.

Permettez-moi de prononcer quelques ultimes paroles, car ce seront les dernières négociations intergouvernementales auxquelles je participerai au bout de cinq ans. À travers votre personne, Monsieur le Président, je voudrais remercier tous les Présidents de l'Assemblée générale avec lesquels j'ai eu l'honneur de travailler. À travers l'Ambassadrice Nusseibeh et l'Ambassadeur Imnadze, je remercie tous les cofacilitateurs avec lesquels j'ai eu l'honneur de travailler. Je tiens à remercier tous mes collègues, quels que soient leurs positions individuelles, leurs mandats, aspirations et idées. Nous avons eu parfois des discussions fort âpres, mais toujours fort honnêtes. Certains pourraient trouver difficile de croire que le Représentant permanent et le Représentant permanent adjoint de l'Italie vont partir dans les prochains jours ou les prochaines semaines. Vous devez y voir une expression de la manière de faire italienne, de notre capacité d'organiser le temps. Quelques Italiens partent, mais l'Italie garde sa place ici, forte de ses convictions et impliquée dans cette activité, essayant de trouver l'unique solution possible – celle qui repose sur un consensus.

M. Ten-Pow (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur insigne de prononcer la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) suite à l'adoption de la décision 72/557 tendant à reporter à la soixante-treizième session de l'Assemblée l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité ».

Alors que nous achevons les négociations intergouvernementales de la présente session, la CARICOM tient avant tout à vous exprimer, Monsieur le Président, sa profonde gratitude pour votre attachement à la réforme du Conseil de sécurité et votre engagement actif dans ce processus. Tout au long de l'année, vous avez tenu votre porte grande ouverte aux consultations avec toutes les parties intéressées. La CARICOM – une communauté de petits États insulaires en développement qui attachent la plus grande importance à renforcer l'état de droit dans les relations internationales et, par extension, l'autorité des organes, comme le Conseil de sécurité, qui sous-tendent l'état de droit – vous félicite du leadership dont vous avez fait preuve concernant cette importante question de la réforme du Conseil.

La CARICOM souhaite aussi remercier les deux coprésidents des négociations intergouvernementales de la soixante-douzième session, l'Ambassadrice Lana Nusseibeh et l'Ambassadeur Kaha Imnadze. Ils ont fait un remarquable travail et nous tenons à faire consigner notre profonde gratitude pour leur rôle actif et leurs efforts tangibles, cela toujours dans un esprit de consultation et dans la transparence afin de parvenir à une réforme rapide et complète du Conseil de sécurité.

La CARICOM note avec satisfaction que les futures négociations intergouvernementales s'appuieront sur la série de réunions officieuses tenues durant la soixante-douzième session de l'Assemblée et sur les éléments révisés d'accord commun et les problèmes renvoyés à un examen ultérieur, communiqués le 14 juin, ainsi que sur les diverses positions et propositions formulées par les États Membres. Alors que nous nous préparons à continuer notre examen, à la prochaine session de négociations intergouvernementales, des éléments d'accord commun et des problèmes renvoyés à un examen ultérieur, nous exprimons l'espoir que les États Membres finiront par voir le mérite relatif de leurs positions de manière à jeter les bases de négociations réelles, en commençant par les points sur lesquels aucune convergence ne s'est encore fait jour.

Pour terminer, permettez-moi de réaffirmer une fois encore notre gratitude à vous-même, Monsieur le Président, et aux coprésidents que vous avez nommés, pour vos efforts intenses et menés sans exclusive afin de faire progresser, dans les négociations intergouvernementales de cette année, les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Nous attendons avec intérêt de reprendre à la soixante-treizième session nos travaux sur cette question qui est, nous en convenons tous, de la plus haute importance.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de la décision technique orale 72/557 tendant à reporter l'examen de la question relative à la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

La question de la réforme du Conseil de sécurité est l'une des plus importantes qui soient inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous parlons d'un organe qui, conformément à la Charte des Nations

Unies, est investi de la responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationales. Pourtant, comme les débats de la session actuelle l'ont montré, des divergences de vues fondamentales subsistent entre les États Membres sur de nombreux aspects.

Nous devons être honnêtes avec nous-mêmes. Ces désaccords se situent au cœur des problèmes auxquels se heurtent les négociations intergouvernementales. Tout le reste, y compris la méthodologie des négociations, est d'importance secondaire, malgré les efforts que font certaines délégations pour soutenir le contraire.

Bien entendu, vu l'énorme importance politique de la réforme du Conseil de sécurité, il est nécessaire de continuer à chercher une solution qui obtienne un appui des États Membres bien plus large que la majorité des deux tiers officiellement requise. Un consensus serait la meilleure issue. Notre travail doit être conduit dans la transparence et sans exclusive, sans fixer d'artificielles échéances. À cet égard, nous notons qu'aucun progrès ne peut être réalisé sur la réforme du Conseil de sécurité en imposant des textes émanant des présidents, des documents de négociations ou toute autre initiative qui ne bénéficierait pas d'un soutien universel. Les précédentes sessions de l'Assemblée générale ont montré de manière convaincante la futilité et le danger des tentatives faites pour atteindre une solution sans prendre en considération l'éventail complet des positions.

Nous sommes persuadés que les cinq questions clefs de la réforme du Conseil de sécurité doivent être examinées dans leurs aspects solidaires. Toute tentative visant à détacher une question particulière risque d'affaiblir l'approche d'ensemble qui est à la base des négociations, selon l'accord général.

Nous croyons que les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine doivent en priorité devenir membres du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que ces États ont un potentiel suffisant pour apporter une contribution substantielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est de première importance de veiller à ce que les décisions futures du Conseil de sécurité soient équilibrées et pratiques.

Pour terminer, nous remercions de leur travail les Représentants permanents Kaha Imnadze, de la Géorgie, et Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis. Ils se sont acquittés habilement et avec conscience de leurs obligations en tant que coprésidents du processus de négociations intergouvernementales durant la session en cours.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : L'Assemblée générale vient d'adopter par consensus une courte décision technique orale (décision 72/557) tendant à renvoyer à la session de l'an prochain les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Se sont tenues cette année cinq réunions officielles des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Les coprésidents des négociations, les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Géorgie, ont rempli leurs obligations en vertu du mandat conféré par la décision 62/557, en respectant le principe de suivre les suggestions des États Membres et d'écouter un large éventail d'opinions.

Les États Membres ont eu des discussions franches, approfondies et patientes et ont amélioré leur compréhension mutuelle des cinq questions clefs et des liens les unissant dans un effort pour atteindre au consensus le plus large possible. La Chine félicite le Président de l'Assemblée générale et les coprésidents de leur rôle positif dans ce processus.

Le document de travail personnel des coprésidents contient les éléments révisés des points communément acceptés et les questions appelant un nouvel examen. Il n'a aucune valeur officielle qui soit reconnue par les États Membres. Tous les documents proposés par les présidents et coprésidents des négociations intergouvernementales ces dernières années, à la lumière des débats en cours, ont reflété les efforts accomplis par les États Membres pour avancer la réforme du Conseil de sécurité, en la facilitant et en offrant une référence pour les discussions entre États Membres. Selon la Chine, les quatre documents sont sur un pied d'égalité et ne doivent pas être traités différemment.

Le processus des négociations intergouvernementales est un important mécanisme qui permet aux États Membres de discuter de la réforme du Conseil de sécurité. C'est pourquoi il appartient aux États Membres de le diriger afin d'aboutir à une formule stable. Depuis des années, les États Membres sont engagés dans des négociations et ont énoncé des positions, propositions et recommandations qui constituent une base importante sur laquelle les parties peuvent patiemment conduire leurs débats et bâtir un consensus. Toute tentative d'accélérer artificiellement le processus ou de fixer des échéances aboutira à de graves désaccords entre les États Membres, qui ne serviront qu'à aggraver les divisions et saper les efforts et les résultats accumulés au long des années; cela ne

contribuera en rien à une évolution saine du processus de réforme.

La Chine attend la prochaine session de l'Assemblée générale pour continuer à participer aux négociations intergouvernementales conformément au mandat délivré par la décision 62/557, qui est de continuer à suivre les suggestions des États Membres et l'approche consistant à chercher une solution d'ensemble, ainsi qu'à tenir de patients débats. L'objectif est de bâtir un consensus et de maintenir les négociations intergouvernementales sur la bonne voie, aux fins d'atteindre le consensus le plus large possible et de servir les intérêts communs des États Membres et les intérêts à long terme des Nations Unies.

Mme Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom des coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Pour commencer, je m'associe aux autres délégations qui ont exprimé leur satisfaction au Président de l'Assemblée générale à la soixante-douzième session pour la manière dont il a orienté et dirigé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous apprécions hautement la confiance que le Président Lajčák a placée en l'Ambassadeur Imnadze et moi-même comme coprésidents des négociations intergouvernementales pour la présente session.

Deuxièmement, une fois de plus, je voudrais saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations non seulement de leur engagement actif et constructif dans les négociations intergouvernementales et du soutien qu'elles n'ont cessé d'apporter aux coprésidents tout au long de la session, mais aussi de leur détermination à travailler constructivement pour faire avancer le processus, cela sur la base du consensus et en respectant mutuellement leurs positions.

Durant toute notre coprésidence, nous nous sommes souvenus que les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité ne ressemblent à aucun autre processus aux Nations Unies. Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, donne souvent la mesure la plus exacte de l'impact de l'ONU sur le monde parce qu'il est le principal organe du dispositif mondial de paix et sécurité. Il est inutile d'expliquer à personne dans cette salle la dynamique du processus. Les États Membres n'ont aucune illusion quant à la complexité,

la délicatesse et l'importance stratégique de cette question. Mais c'est précisément la raison pour laquelle nous restons tous attachés au processus, sachant qu'un processus de réforme bénéficiant de l'appui le plus large possible ne peut naître que d'un progrès prudemment conduit et qui procède d'une convergence de vues entre tous les États Membres, un pas à la fois, vers notre objectif final.

Reconnaissant la complexité de l'entreprise, le Président Lajčák nous a demandé, dès notre entrée en fonction pour cette session, de réaliser un progrès véritable et d'engager un dialogue authentique avec tous les États Membres. Tout au long des cinq réunions tenues cette année, nous avons recherché en tant que coprésidents l'ouverture à tous et la transparence au moyen de consultations régulières avec les États Membres et les groupes. Nous avons visé à l'interactivité en instituant la pratique d'organiser des moments interactifs le second jour de chacune des réunions, structurés autour d'une série de questions dont les coprésidents distribuaient le texte. Nous croyons que cette méthode a aidé à en finir avec les déclarations du passé, faites de divers passages repris. Durant ces réunions, les États Membres ont aussi eu l'occasion de répondre aux idées formulées par d'autres, ce qui facilite un dialogue favorable, selon nous, à une compréhension approfondie des positions respectives.

Les coprésidents ont abordé le processus sans programme préconçu ni solutions toutes faites sur la manière de poursuivre. Nous n'avons aucune idée préétablie sur l'opportunité de produire un autre document d'ici la fin de la session comme le meilleur moyen de faire avancer le processus. En même temps, un puissant appel a été lancé aux coprésidents des négociations intergouvernementales, leur demandant d'examiner les documents mentionnés dans la décision 71/553, cela pour identifier les améliorations requises et combler toute lacune perçue. Selon nous, le document que nous sommes parvenus à établir représente un progrès significatif.

Le document produit durant la soixante-douzième session part du texte intitulé « Éléments communs et les questions à examiner plus avant », qui date de la soixante et onzième session, tout en tenant compte des positions et propositions pertinentes formulées par les États Membres et reflétées dans les documents distribués durant les soixante-dixième et soixante-neuvième sessions. Il représente un premier essai, quoique imparfait, d'harmoniser ce travail dans

les mêmes pages. Nous avons écouté attentivement les propositions faites en cours de réunion par les États Membres, qui visaient à obtenir que le document reflète plus exactement les positions des États Membres.

Nous avons entendu aujourd'hui les États Membres exprimer des vues divergentes sur les moyens d'améliorer encore le document et nous convenons sans réserve que le travail n'est pas achevé. Il faut aller de l'avant avec énergie et animés d'un seul et même dessein. Mais les coprésidents sont persuadés que ce document représente un pas dans la bonne direction. Il a le potentiel de rapprocher les positions des États Membres et d'identifier les voies qui permettront d'atténuer les divergences et les points controversés. Nous avons la certitude que ce document sera utile aux coprésidents qui seront nommés pour la soixante-treizième session. Kaha et moi ferons tout le possible pour garantir la continuité voulue et la passation des responsabilités.

Permettez-moi de rappeler quel plaisir et quel honneur ce fut de servir à la tête de ce processus. Nous vous remercions de nouveau, Monsieur le Président, de votre soutien et de votre confiance en nous, qui avons guidé ce processus durant la soixante-douzième session. Nous remercions aussi nos collègues de leur appui et de leur confiance et nous nous excusons de toute insuffisance. Enfin, je tiens à remercier l'Ambassadeur Mudallali, du Liban, d'avoir offert les chocolats grâce auxquels mon fils s'est tenu tranquille durant mon discours.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 122 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance, suspendue à 17 heures, est reprise à 18 h 50 le jeudi 5 juillet.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission au titre des points 133, 136, 148 à 154, 156 à 159, 160 a) et b), 161 à 165 et 134 de l'ordre du jour.

Je prie le Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Felipe García Landa (Mexique), de

présenter les rapports de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale en une seule intervention.

M. García Landa (Mexique), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur les questions sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer au cours de la deuxième partie de la reprise de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

La Cinquième Commission s'est réunie du 7 mai au 4 juillet dans la matinée et a tenu quatre séances plénières et de nombreuses séries de consultations, dont beaucoup ont eu lieu tard dans la nuit et tôt le matin, ainsi que pendant le week-end.

(l'orateur poursuit en anglais)

Conformément à la résolution 49/233 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, la deuxième partie de la reprise de session de la Cinquième Commission a porté essentiellement sur l'examen des aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des questions connexes.

La session en cours a été exceptionnellement chargée. Outre l'examen de 16 opérations de maintien de la paix, le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix et diverses questions relatives aux aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix, la Commission a également examiné plusieurs autres rapports, notamment ceux relatifs à la réforme du pilier paix et sécurité et à la réforme de la gestion, notamment le dispositif de prestation de services centralisée, la responsabilisation et l'état de la mise en œuvre de la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications de l'Organisation des Nations Unies. Elle a également examiné les demandes de financement des missions d'assistance des Nations Unies en Iraq et en Afghanistan et un projet de budget révisé pour le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019.

Je vais maintenant présenter les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur les questions sur lesquelles l'Assemblée générale doit se prononcer.

Au titre du point 133 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/72/572/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 136 de l'ordre du jour, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/72/681/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution sur les questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 148 de l'ordre du jour, intitulé « Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/72/669/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 149 de l'ordre du jour, intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », au paragraphe 12 de son rapport publié sous la cote A/72/917, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les quatre projets de résolution suivants : le projet de résolution I, intitulé « Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police »; : le projet de résolution II, intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda); le projet de résolution III, intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) »; et le projet de résolution IV, intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ». Ils ont tous été adoptés par la Commission sans être mis aux voix.

Au paragraphe 13 du même rapport, la Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision sur la date d'entrée en vigueur des résolutions relatives au budget des opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales à compter du 1^{er} juillet 2018. Le projet de décision a été adopté par la Commission sans être mis aux voix.

En ce qui concerne les projets de résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix, je

voudrais informer l'Assemblée générale qu'à l'exception du point 160 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban », la Commission a adopté tous les projets de résolution sans les mettre aux voix.

Les rapports de la Cinquième Commission sont présentés au titre des points de l'ordre du jour suivants : point 150 de l'ordre du jour, « Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei », publié sous la cote A/72/913; point 151 de l'ordre du jour, « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine », publié sous la cote A/72/916; point 152, « Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire », publié sous la cote A/72/915; point 153 de l'ordre du jour, « Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre », publié sous la cote A/72/904; point 154, « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo », publié sous la cote A/72/908; point 156 de l'ordre du jour, « Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti », publié sous la cote A/72/903; point 157 de l'ordre du jour, « Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo », publié sous la cote A/72/909; point 158 de l'ordre du jour, « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria », publié sous la cote A/72/914; point 159 de l'ordre du jour, « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali », publié sous la cote A/72/907; point 160 a) de l'ordre du jour, « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement », publié sous la cote A/72/906; point 161 de l'ordre du jour, « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud », publié sous la cote A/72/911; point 162 de l'ordre du jour, « Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental », publié sous la cote A/72/910; point 163 de l'ordre du jour, « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour », publié sous la cote A/72/671/Add.1; point 164 de l'ordre du jour, « Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité », publié sous la cote A/72/912; et point 165 de l'ordre du jour, « Financement de la Mission des Nations Unies

pour l'appui à la justice en Haïti », publié sous la cote A/72/670/Add. 1.

En ce qui concerne le point 160 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/72/905. La Commission a examiné le projet de résolution, tel que modifié oralement, et a décidé, à l'issue d'un seul vote enregistré, de maintenir le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13. Au paragraphe 11 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption du projet de résolution, pris dans son ensemble et tel que modifié oralement, que la Commission a adopté à l'issue d'un vote enregistré.

Au titre du point 134 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 10 de son rapport publié sous la cote A/72/682/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de deux projets de résolution : le projet de résolution I, intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies », et le projet de résolution II, intitulé « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ». La Commission les a adoptés tous deux sans les mettre aux voix. Au paragraphe 11 du même rapport, la Commission recommande en outre à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision sur les questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure. La Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix.

Enfin, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de décision oral aux termes duquel toutes les résolutions relatives au budget des opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales adoptées aujourd'hui seraient applicables à compter du 1^{er} juillet 2018.

(l'orateur reprend en espagnol)

Je tiens à remercier les délégations pour leur coopération tout au long de la session et pour l'esprit de compromis dont elles ont fait preuve, ce qui a permis à la Commission de mener à bien ses travaux dans les temps. Je tiens également à remercier le Président de la Commission, l'Ambassadeur Tommo Monthe, pour ses

conseils durant nos travaux, ainsi que le secrétariat de la Cinquième Commission pour son appui constant.

À mes collègues du Bureau – Abbas Yazdani, de l'Iran; Haseeb Gohar, du Pakistan; Julie O'Brien, de l'Irlande et Anda Grinbera, de la Lettonie, ainsi qu'à Katlego Mmalane, du Botswana, qui a assisté la présidence pendant cette session –, je tiens à leur adresser publiquement tous mes remerciements pour leur camaraderie, leur professionnalisme et leur bonne foi. Je les remercie également de leur amitié et de leur bonne humeur même dans les moments les plus difficiles. Ce fut un réel plaisir de travailler avec eux.

Je souhaite aux délégations une excellente pause estivale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Cinquième Commission.

Avant de poursuivre, je signale aux délégations qu'étant donné que la Cinquième Commission vient d'achever ses travaux cet après-midi, les rapports dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui ne sont disponibles qu'en anglais uniquement. Je crois comprendre qu'ils seront publiés dans toutes les langues officielles dès que possible. Je remercie les membres de l'Assemblée de leur compréhension.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées en Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous procéderons de la même manière qu'à la Commission, sauf notification contraire préalable adressée au secrétariat. Cela signifie que lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrons adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Cinquième Commission.

Point 133 de l'ordre du jour (suite)

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/572/Add.1)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.32.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/8 B).

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 133 de l'ordre du jour.

Point 136 de l'ordre du jour (suite)

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/681/Add.2)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.52.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/262 C).

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 136 de l'ordre du jour.

Point 148 de l'ordre du jour (suite)

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/669/Add.2)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est publié sous la cote A/C.5/72/L.34.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/258 B).

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 148 de l'ordre du jour.

Point 149 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/917)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie de quatre projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 12 de son rapport et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 13 du même rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de

résolution I à IV et sur le projet de décision, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou du personnel de police ». Son texte est pour le moment publié sous la cote A/C.5/72/L.33. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 72/285).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ». Le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.48. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 72/286).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ». Le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.49. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 72/287).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IV est intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ». Le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.55. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution IV sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 72/288).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de décision est intitulé « Date d'entrée en vigueur des résolutions relatives au budget des opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision a été adopté (décision 72/558).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 149 de l'ordre du jour.

Point 150 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/913)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est publié sous la cote A/C.5/72/L.47.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/289).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 150 de l'ordre du jour.

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/916)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est publié sous la cote A/C.5/72/L.54.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/290).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 151 de l'ordre du jour.

Point 152 de l'ordre du jour**Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire****Rapport de la Cinquième Commission (A/72/915)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est publié sous la cote A/C.5/72/L.51.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/291).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 152 de l'ordre du jour.

Point 153 de l'ordre du jour**Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre****Rapport de la Cinquième Commission (A/72/904)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est publié sous la cote A/C.5/72/L.38.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/292).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 153 de l'ordre du jour.

Point 154 de l'ordre du jour**Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo****Rapport de la Cinquième Commission (A/72/908)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est publié sous la cote A/C.5/72/L.41.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/293).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 154 de l'ordre du jour.

Point 156 de l'ordre du jour**Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti****Rapport de la Cinquième Commission (A/72/903)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de décision est provisoirement publié sous la cote A/C.5/72/L.36.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/294).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 156 de l'ordre du jour.

Point 157 de l'ordre du jour**Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo****Rapport de la Cinquième Commission (A/72/909)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son

rapport. Le texte du projet de décision est provisoirement publié sous la cote A/C.5/72/L.42.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/295).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 157 de l'ordre du jour.

Point 158 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/914)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de décision est provisoirement publié sous la cote A/C.5/72/L.50.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/296).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 158 de l'ordre du jour.

Point 159 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/907)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de décision est provisoirement publié sous la cote A/C.5/72/L.40.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a

adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/297).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 159 de l'ordre du jour.

Point 160 de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/906)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de décision est provisoirement publié sous la cote A/C.5/72/L.39.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Awad (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été créée par la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité, qui a séparé les forces syriennes et les forces d'occupation israéliennes dans le Golan syrien occupé à la suite de la guerre d'octobre 1973. La principale raison de la création et du maintien de la Force était l'occupation israélienne du Golan syrien en 1967. Depuis lors, Israël a refusé les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de la légitimité internationale sur cette question, qui appelait au retrait total du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Cela signifie que la présence de la FNUOD prendra fin avec la fin de l'occupation et l'application des résolutions pertinentes de la légitimité internationale.

La délégation de la République arabe syrienne a réitéré à plusieurs reprises sa position en rejetant les tentatives de certaines délégations bien connues de politiser le mandat de la FNUOD. Au cours des deux mois de négociations informelles, ces délégations ont refusé d'accepter notre proposition légitime visant à éviter un vote et à parvenir à une résolution consensuelle, comme nous l'avons fait les années précédentes à la Cinquième Commission.

C'est pourquoi ma délégation dépose un amendement oral afin que soit ajouté le paragraphe suivant après le paragraphe 8 du projet de résolution A/C.5/72/L.39, sur la FNUOD.

« Prend note du paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif et décide de supprimer deux emplois de temporaire soumis à recrutement international, à savoir un emploi de conseiller spécial (P-5) et un emploi d'attaché de liaison avec les missions (P-4), au Bureau du commandant de la force et Chef de la mission, et décide également de ne pas approuver la transformation de cinq emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes soumis à recrutement international, qui était proposée pour renforcer la Section de la sécurité».

Ma délégation exhorte respectueusement tous les États Membres à adopter cette proposition par consensus, et si certaines délégations ont l'intention de s'y opposer, je les exhorte une fois de plus à voter en faveur de l'inclusion de ce paragraphe.

Enfin, la Syrie souligne qu'il ne s'agit pas d'une question de fonctions ou de postes. Il s'agit plutôt d'une préoccupation essentielle de l'existence de la mission de maintien de la paix sur les territoires syriens, qui devrait être prise en compte. La proposition déposée par la République arabe syrienne est fondée sur la Charte des Nations Unies et le principe des opérations de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la République arabe syrienne a présenté un amendement oral au projet de résolution A/C.5/72/L.39, recommandé dans le rapport de la Cinquième Commission. Conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée se prononcera d'abord sur l'amendement oral présenté par le représentant de la République arabe syrienne.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé à un vote enregistré.

Votent pour :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Chine, Congo, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Libéria, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du)

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Turquie, Ukraine

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Bénin, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Liban, Malaisie, Mali, Mongolie, Myanmar, Népal, Nigéria, Ouganda, Panama, Philippines, République dominicaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et les Grenadines, Sainte-Lucie, Singapour, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Zambie, Zimbabwe

Par 10 voix contre 53, avec 50 abstentions, l'amendement oral au projet de résolution A/C.5/72/L.39 est rejeté.

[Les délégations du Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter contre.]

Le Président (*parle en anglais*) : L'amendement oral présenté par le représentant de la République arabe syrienne n'ayant pas été adopté, nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution recommandé dans le rapport de la Cinquième Commission. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/298).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 160 a) de l'ordre du jour.

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/905)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 11 de son rapport. Le texte du projet de résolution, tel qu'oralement révisé, est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.31.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ».

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne qui souhaite expliquer son vote avant le vote.

M. Awad (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'est associée au consensus sur l'adoption de la résolution 72/298, relative au financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Notre délégation votera pour le projet de résolution sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, sur la base du principe que nous continuons de réaffirmer voulant que la responsabilité du financement de ces deux forces doit être assumée par Israël, Puissance occupante, qui est à l'origine de leur déploiement. Notre position est conforme aux principes fondamentaux énoncés dans la résolution 1874 (S-IV) de l'Assemblée générale, en date du 27 juin 1963.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré séparé a été demandé sur le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution, sur la base de la numérotation des paragraphes figurant dans le document A/C.5/72/L.31.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République

islamique d'), Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sierra Leone, Singapour, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Suède, Suisse, Ukraine

Par 74 voix contre 3, avec 47 abstentions, le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 sont maintenus.

[La délégation du Bhoutan a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; les délégations du Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble, tel qu'oralement révisé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh,

Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Grèce, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Guatemala

Par 125 voix contre 3, avec une abstention, le projet de résolution pris dans son ensemble, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 72/299).

[Les délégations du Bhoutan, du Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 160 b) de l'ordre du jour.

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/911)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.44.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/300).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 161 de l'ordre du jour.

Point 162 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/910)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.43.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/301).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 162 de l'ordre du jour.

Point 163 de l'ordre du jour (suite)

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/671/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.45.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté
(résolution 72/259 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 163 de l'ordre du jour.

Point 164 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/912)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.46.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté
(résolution 72/302).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 164 de l'ordre du jour.

Point 165 de l'ordre du jour (suite)

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/670/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.37.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté
(résolution 72/260 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 165 de l'ordre du jour.

Point 134 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/682/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 10 de son rapport et d'un projet de décision recommandé au paragraphe 11 du même rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I et II et sur le projet de décision, l'un après l'autre.

Nous passons maintenant au projet de résolution I, intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies », dont le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.53. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté
(résolution 72/266 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution II, intitulé « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies », dont le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.35. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté
(résolution 72/303).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant passer au projet de décision, intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date

ultérieure »», dont le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/72/L.56. La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 72/547 C).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 134 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle était saisie pour la présente séance.

Je saisis cette occasion pour saluer votre ardeur au travail et votre dévouement. Au cours de cette

deuxième partie de la reprise de la session, la Cinquième Commission s'est occupée d'un programme très chargé et d'une importance sans précédent. Vous avez démontré votre capacité d'aborder des questions complexes et de faire preuve d'un esprit de compromis et de souplesse afin de parvenir à des résultats consensuels, et vous l'avez fait pendant de longues journées et de longues nuits. L'ardeur au travail et le dévouement dont vous avez fait montre, souvent tard dans la nuit et tôt le matin, sont plus qu'admirables. Vous avez contribué à renforcer le multilatéralisme et à doter l'ONU des outils nécessaires lui permettant de mieux s'acquitter de ses tâches. Vous devez tous être très fiers. Je vous remercie et vous félicite.

La séance est levée à 19 h 40.